

Les tableaux suivants précisent les justificatifs que vous devrez fournir selon que votre conjoint travaille en Suisse ou à l'étranger.

Si votre conjoint travaille en Suisse

L'impôt doit être prélevé selon le barème C + charge(s) de famille éventuelle(s) au contribuable dont le conjoint :	Les justificatifs à produire à notre administration pour la rectification de l'imposition si le conjoint travaille en Suisse
<ul style="list-style-type: none"> • a des revenus provenant d'une activité salariée • est en apprentissage et reçoit un revenu • suit un stage rémunéré dans le cadre d'études ou autre • reçoit des commissions • reçoit des gratifications • reçoit des pourboires • reçoit des tantièmes et des jetons de présence • reçoit des participations de collaborateur • reçoit des avantages appréciables en argent 	<ul style="list-style-type: none"> • La copie de l'attestation-quittance (ou certificat de salaire agréé par l'AFC) • à défaut, la copie du certificat de salaire
<ul style="list-style-type: none"> • reçoit des indemnités journalières d'assurance-maladie • reçoit des indemnités journalières d'assurance-maternité • reçoit des indemnités journalières d'assurance dans le cadre d'un accident de travail • reçoit des indemnités de l'assurance-invalidité (AI) 	<ul style="list-style-type: none"> • La copie de l'attestation-quittance (ou certificat de salaire agréé par l'AFC) • à défaut, les copies des décomptes mensuels de versement d'indemnités journalières (maladie, maternité, accident du travail, assurance-invalidité, etc.) pour la période fiscale concernée
<ul style="list-style-type: none"> • reçoit des indemnités journalières de l'assurance-chômage 	<ul style="list-style-type: none"> • La copie de l'attestation-quittance (ou certificat de salaire agréé par l'AFC) • à défaut, la copie du décompte de versement d'indemnités journalières de l'assurance-chômage pour la période fiscale concernée
<ul style="list-style-type: none"> • a une activité indépendante 	<ul style="list-style-type: none"> • La copie de l'avis de taxation



Si votre conjoint travaille à l'étranger

L'impôt doit être prélevé selon le barème C + charge(s) de famille éventuelle(s) au contribuable dont le conjoint :	Les justificatifs à produire à notre administration pour la rectification de l'imposition si le conjoint travaille à l'étranger
<ul style="list-style-type: none"> • a des revenus provenant d'une activité salariée • est en apprentissage et reçoit un revenu • suit un stage rémunéré dans le cadre d'études ou autre • reçoit des commissions • reçoit des gratifications • reçoit des pourboires 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire « Attestation des revenus du conjoint salarié » • à défaut, les copies de l'ensemble des bulletins des salaires mensuels pour la période fiscale concernée
<ul style="list-style-type: none"> • reçoit des indemnités journalières d'assurance-maladie • reçoit des indemnités journalières d'assurance-maternité • reçoit des indemnités journalières d'assurance dans le cadre d'un accident de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • La copie du bordereau de versement d'indemnités journalières (maladie, maternité, accident du travail, etc.) pour la période fiscale concernée
<ul style="list-style-type: none"> • reçoit des indemnités journalières de l'assurance-chômage 	<ul style="list-style-type: none"> • Les copies des décomptes mensuels de Pôle-emploi mentionnant les indemnités brutes perçues au titre de l'assurance-chômage pour la période fiscale concernée
<ul style="list-style-type: none"> • a une activité indépendante 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire « Attestation des revenus du conjoint indépendant » • à défaut, la copie de la déclaration de résultat et l'avis d'impôt du pays concerné
<ul style="list-style-type: none"> • reçoit une rémunération en qualité d'auto-entrepreneur / très petite entreprise (TPE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire « Attestation des revenus du conjoint indépendant » • à défaut, la copie de l'avis de taxation indiquant "BIC profess., régime micro, total foyer fiscal"



<ul style="list-style-type: none"> est gérant de société non salarié 	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire « Attestation des revenus du conjoint indépendant » à défaut, la copie de la déclaration de résultat
<ul style="list-style-type: none"> est en congé parental a opté pour un complément de libre choix d'activité (Clca) a opté pour la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) 	<ul style="list-style-type: none"> La copie du bordereau de versement d'indemnités pour la période fiscale concernée délivré par la Caisse d'allocations familiales (CAF)
<ul style="list-style-type: none"> est en congé individuel de formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle (CIF) 	<ul style="list-style-type: none"> La copie du bulletin de salaire du mois de décembre avec le cumul de tous les salaires bruts à défaut, les copies de l'ensemble des bulletins des salaires mensuels pour la période fiscale concernée
<ul style="list-style-type: none"> reçoit des tantièmes et des jetons de présence 	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire « Attestation des revenus du conjoint salarié » à défaut, toutes pièces justifiant un revenu
<ul style="list-style-type: none"> reçoit des stocks option ou actions gratuites 	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire « Attestation des revenus du conjoint salarié » à défaut, la copie de l'Etat individuel d'exercice/levée
<ul style="list-style-type: none"> reçoit des dividendes 	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire « Attestation des revenus du conjoint salarié » à défaut, la copie de l'imprimé fiscal unique (IFU) n°2561